RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU LAIT ET PRODUITS LAITIERS DE BREBIS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Les dispositions de l'accord du 29 juillet 2021 telles que modifiées par l'avenant du 1er novembre 2023 conclu dans le cadre de l'association interprofessionnelle du lait et produits laitiers de brebis des Pyrénées-Atlantiques portant sur les modalités et critères d'analyses relatifs au paiement à la qualité du lait de brebis sont étendues jusqu'au 30 septembre 2024 par arrêté interministériel du 21 février 2024 et publié au *Journal officiel* de la République française le 1er mars 2024 (AGRT2335599A).

interprofession
LAIT DE BREBIS
Pyrénées-Atlantiques

AVENANT A L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LES MODALITES ET CRITERES D'ANALYSES RELATIFS AU PAIEMENT A LA QUALITE DU LAIT DE BREBIS ARRETE LE 29 JUILLET 2021

Lors de son Assemblée Générale qui s'est tenue à Saint-Jean-Pied-de-Port en date du 29 septembre 2023, l'Association Interprofessionnelle du Lait et des Produits Laitiers de Brebis des Pyrénées-Atlantiques a convenu et arrêté ce présent avenant qui vient modifier l'accord interprofessionnel sur les modalités d'analyses relatifs au paiement à la qualité du lait de brebis du 29 juillet 2021.

Article 2 : Prélèvement, conservation et analyses des échantillons

La phrase « (actuellement les analyses sont réalisées par le laboratoire AGROLAB'S sur le site d'AUCH) » est supprimée.

Article 7 : Suivi Qualité du lait des citernes rendues au quai

Cet article est supprimé.

Les autres articles de l'Accord Interprofessionnel demeurent inchangés.

Cet avenant entre en application à partir du 1er novembre 2023.

Fait à Saint Palais, le 1er novembre 2023

Daniel BORDARRAMPE
Le Président de l'Interprofession

Le Président du Collège des Producteurs

Daniel BORDARRAMPE

Le Président du Collège des Coopératives de Transformation

Beñat SAINT ESTEBEN

Le Président du Collège des Transformateurs Industriels

Frédéric NERRIERE